



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 7 juillet 2025

Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle C n°714 située au lieu-dit « Meyrieux le Haut »

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : Jeudi 3 juillet 2025

Date de l'affichage : Jeudi 3 juillet 2025

L'an **deux mil vingt-cinq** et le **sept juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCI, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Pouvoirs : Marie-Laure FUCHER qui a donné pouvoir à Lydie FAISANDIER, Valérie CHAZELLE qui a donné pouvoir à André PEYRET, Michel PICHON qui a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND et Fadila KAHOUl qui a donné pouvoir à Pierre GIRAUD.

Estelle REDON a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire expose que M. Auguste SPERANDIO, propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°714 d'une superficie de 480m², située au lieu-dit « Meyrieux le Haut », a proposé de céder cette parcelle à la commune à l'euro symbolique.

Actuellement en friche, cette parcelle présente un intérêt pour la collectivité, notamment pour :

- l'élargissement de la voirie existante,
- l'aménagement d'un espace de stockage des conteneurs à déchets,
- l'amélioration de l'aménagement paysager local.

Monsieur le Maire précise que tous les frais liés à cette acquisition, y compris les frais de notaire, seront intégralement pris en charge par la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section C n°714 d'une superficie de 480 m², située au lieu-dit « Meyrieux le Haut », appartenant à M. SPERANDIO.
- **DE PRENDRE** en charge l'ensemble des frais afférents à cette acquisition, notamment les frais notariés.
- **D'AFFECTER** cette parcelle à des fins d'utilité publique, notamment l'élargissement de la voirie, l'implantation d'un espace pour le stockage des conteneurs à déchets, et toute amélioration de l'environnement communal.

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 15/07/2025
et de la publication le 15/07/2025



- **D'AUTORISER** M. le Maire ou l'adjoint en charge du dossier à signer l'acte notarié et tout document afférent à cette acquisition.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 07 Juillet 2025.

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Estelle REDON